

PUBLIC NOTICE

**Manitoba Hydro
2023/24 & 2024/25 General Rate Application**

Manitoba Hydro has applied to the Public Utilities Board for a 3.5 per cent average increase to electricity rates effective September 1, 2023 and a further 3.5 per cent average increase effective April 1, 2024. As part of this application, Manitoba Hydro is seeking final approval of the interim rate increase of 3.6 per cent implemented January 1, 2022. Manitoba Hydro is requesting increases to obtain the revenue needed to run the electric system, perform maintenance, and rebuild and expand the system as needed to continue to provide reliable, safe and effective service to customers.

For a residential customer without electric heat (using an average of 1,000 kilowatt-hours (kWh) per month), the average impact of the proposed increase is approximately \$4 per month after September 1, 2023 and an additional \$4 per month after April 1, 2024.

For a residential customer with electric heat (using an average of 2,000 kilowatt-hours (kWh) per month), the average impact of the proposed increase is approximately \$7 per month after September 1, 2023 and an additional \$7 per month after April 1, 2024.

Further details of Manitoba Hydro's Application are available at: www.pubmanitoba.ca

HOW DO I SHARE MY VIEWS?

You can share your views on the proposed rate increases with the Public Utilities Board in three ways:

- **As a Presenter** – If you want to make a virtual or in-person formal presentation to the Public Utilities Board on this matter and are willing to respond to questions about your presentation, please go to www.pubmanitoba.ca and apply to become an approved Presenter. Presentations are limited to a maximum of 10 minutes.
- **Written comment** – If you would like to comment in writing on the rate increase, please go to www.pubmanitoba.ca and provide your written comment.
- **As an approved intervener** – If you want to actively participate in the public hearing as an Intervener, please go to www.pubmanitoba.ca and apply for Intervener status. Interveners are required to represent the interests of a significant group of customers and may be required to combine their intervention with others representing similar interests.

Manitoba Public Utilities Board
400-330 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 0C4
Phone: 204 945 2638
Email: publicutilities@gov.mb.ca

Available in accessible formats upon request.



Five days notice required. Wheelchair access is available.

AVIS NOTICE

Manitoba Hydro
Demande tarifaire générale 2023-2024 et 2024-25

Manitoba Hydro a demandé à la Régie des services publics d'approuver une hausse moyenne des tarifs d'électricité de 3,5 pourcent à compter du 1^{er} septembre 2023, puis une autre hausse moyenne de 3,5 pourcent à compter du 1^{er} avril 2024. Dans le cadre de cette demande, Manitoba Hydro demande l'approbation finale de l'augmentation provisoire des tarifs de 3,6 pourcent mise en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Manitoba Hydro demande cette augmentation pour obtenir les recettes nécessaires au fonctionnement du réseau électrique, à son entretien, et à la reconstruction et à l'expansion du réseau au besoin pour continuer d'offrir à ses clients un service fiable, sécuritaire et efficace.

Pour les clients de la catégorie résidentielle qui n'ont pas le chauffage électrique (qui consomme en moyenne 1 000 kilowatts-heures [kWh] par mois), le coût moyen de l'augmentation proposée serait d'environ 4 \$ par mois après le 1^{er} septembre 2023, et de 4 \$ supplémentaires par mois après le 1^{er} avril 2024.

Pour les clients de la catégorie résidentielle qui ont le chauffage électrique (qui consomme en moyenne 2 000 kilowatts-heures [kWh] par mois), le coût moyen de l'augmentation proposée serait d'environ 7 \$ par mois après le 1^{er} septembre 2023, et de 7 \$ supplémentaires par mois après le 1^{er} avril 2024.

Consultez www.pubmanitoba.ca pour d'autres précisions sur la demande de Manitoba Hydro.

COMMENT PUIS-JE COMMUNIQUER MES POINTS DE VUE?

Vous pouvez communiquer à la Régie des services publics vos points de vue par rapport à l'augmentation des tarifs proposée de trois façons :

- **Présentation orale** – si vous aimeriez faire une présentation formelle virtuelle ou en personne à ce sujet à la Régie des services publics, et que vous êtes prêt à répondre à des questions concernant votre présentation, veuillez vous rendre sur www.pubmanitoba.ca et soumettre une demande de devenir orateur approuvé. La durée maximale des présentations est de 10 minutes.
- **Commentaire écrit** – si vous aimeriez soumettre un commentaire par écrit concernant les augmentations tarifaires, veuillez vous rendre sur www.pubmanitoba.ca pour le faire.
- **Intervenant approuvé** – si vous désirez participer de façon active à l'audience publique à titre d'intervenant, veuillez vous rendre sur www.pubmanitoba.ca et demander le statut d'intervenant. Les intervenants doivent représenter les intérêts d'un nombre considérable de clients et devront peut-être combiner leur présentation avec celles d'autres personnes représentant des intérêts semblables.

Manitoba Public Utilities Board
400-330 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 0C4
Phone: 204 945 2638
Email: publicutilities@gov.mb.ca

Disponible en médias substituts sur demande.



Donner cinq jours de préavis.



Salle accessible aux fauteuils roulants.

